

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 AOÛT 2017 À 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 18 août 2017.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER– Francis POUZET, Bénédicte RICARD adjoints – Arnaud LELIEVRE - Florent MARTIN - Marie-Pierre BOUGREAU - Jean-Claude RICHARD - Fabienne BAUDON - Janine PERROT - Laurent BARILLET - Annabel LE COZ.

Étaient absents excusés : Marc FOUQUIER – Carole DEZYN (donne pouvoir à Francis POUZET) – Camille ECHERSEAU (donne pouvoir à Florence BOULLIER) - Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST (donne pouvoir à Serge LECOMTE).

Étaient absents : Albertina GASPERONI.

Arnaud LELIEVRE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DES DEUX COMMERCES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la consultation concernant l'aménagement extérieur des deux commerces a été lancée le 21 juillet 2017, avec une date limite de réponse au 24 août 2017 à 12h00. Le marché a été divisé en deux lots : lot 1 – Voirie et réseaux divers, lot 2 – Éclairage public – coffret de distribution électrique.

La commission bâtiment s'est réunie le 24 août 2017 à 18 h30 pour l'ouverture des plis. Concernant le lot 1, sur les six entreprises ayant répondu, deux se sont excusées. Pour le lot 2, deux entreprises ont répondu. Au regard de l'analyse des offres réalisée par l'entreprise B.E.G., maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose de suivre les préconisations de ce dernier et de retenir les entreprises suivantes telles que :

N° Lot	Entreprise	Montant de l'offre HT
Lot 1	BELLIN TP	100 606.50 €
Lot 2	CITEOS	11 991.40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Adopte la proposition du Maire de retenir les entreprises suivantes telles que :

N° Lot	Entreprise	Montant de l'offre HT
Lot 1	BELLIN TP	100 606.50 €
Lot 2	CITEOS	11 991.40 €

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à ses collègues le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2016 qui comprend :

- le contexte du service public de l'assainissement,
- les indicateurs financiers du service,
- la présentation de la station d'épuration,
- les indicateurs techniques du service,
- le prix de l'assainissement collectif,
- le prix global.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les indications portées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – exercice 2016.

AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT A 2X3 VOIES DE L'AUTOROUTE A10.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A10, Cofiroute a mené les études nécessaires à l'élaboration d'un dossier d'enquête publique. Il nous informe que les procédures administratives relatives à l'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ainsi que le parcellaire et l'autorisation environnementale feront l'objet d'une enquête publique unique prévue début 2018.

Après consultation, Monsieur le Maire indique que le dossier amène les réflexions suivantes notamment sur les problématiques phoniques :

Des murs anti-bruit sont à prévoir sur toute la longueur de la Vallée de Courtineau jusqu'à l'extrémité de Pimont.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la commune doit donner son avis sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique. Il propose de donner un avis favorable sur le dossier en question, sous réserve que les remarques exposées concernant les problématiques phoniques soient prises en compte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide de retenir la proposition du Maire, donnant un avis favorable à la demande de déclaration d'utilité publique, comprenant l'étude d'impact, ainsi que l'approbation des mises en compatibilité des documents d'urbanismes concernés, sous réserve que les remarques exposées concernant les problématiques phoniques soient pris en compte.

ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire présente la Fondation du Patrimoine (délégation régionale du Centre). Cet organisme a pour objectifs la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. Elle aide les porteurs de projet (publics ou privés) à trouver des fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices.

L'adhésion à la fondation permet de mobiliser un mécénat pour aider au financement d'un projet de valorisation du patrimoine communal.

Aussi, dans le cadre de projets à venir, Monsieur le Maire propose d'adhérer à La Fondation du Patrimoine pour l'année 2017 et pour un montant de 120.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CR CM 31 08 2017 – Compte rendu du Conseil municipal du 31 08 2017 Page 2 sur 3

– **décide** d'adhérer à La Fondation du Patrimoine pour l'année 2017 pour un montant de 120.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Fauquet, candidate aux sénatoriales sera présente le 7/09/2017 en mairie de Saint-Épain à partir de 9h30.

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en route du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il devra être voté pour la fin 2019.

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors d'une réunion entre la commune de Saint-Épain, le Sous-Préfet, l'architecte de bâtiments de France ainsi que le Président de la Communauté de communes de Touraine Val de Vienne, en date du 28 août dernier, il a été convenu que le bâtiment serait construit en retrait de la route et qu'un auvent serait mis en place afin de conserver l'alignement des façades existantes.

■ Monsieur le maire informe l'assemblée du courrier de la Famille Deslis remerciant la commune suite au décès de Monsieur Claude Deslis.

■ Madame Bénédicte RICARD propose de décaler la sortie du Saint-Ep' Saisons. Il faudra prévoir la distribution.

■ Monsieur Francis POUZET informe l'assemblée que le chauffeur de Bus de la ligne du collège demande s'il peut garer son bus sur le parking des Deneux en dehors des horaires de service.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

■ Madame Marie-Pierre BOUGREAU indique qu'un arbre menace de tomber sur le fil téléphonique situé en face du mur de Montgoger.

■ Monsieur Jean-Claude RICHARD informe l'assemblée que la maison située derrière le centre de secours est en vente.

L'association Mémoire et patrimoine informe les membres du Conseil au sujet des Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre prochains.

■ Concernant le Lavoir de Courtineau, Monsieur Laurent BARILLET indique que Monsieur LEPROULT a envoyé un plan de curage pour les travaux. A ce sujet, la commune recherche des cuissardes pour le curage du lavoir.

Il demande que la commune entretienne le lieu. Actuellement, Monsieur Leblois, bénévole, entretient le lieu régulièrement. L'assemblée propose qu'un défraiement lui soit accordé pour les frais d'essence générés par l'entretien.

■ Monsieur le Maire informe que depuis que l'épandage des boues est pris en charge par la société d'affermage, la commune n'a plus besoin de la tonne à lisier. Il propose de la mettre en vente. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'un acte de vandalisme s'est produit sur la route de Crouzilles en face de la station d'épuration : 7 candélabres ont été vandalisés dans la nuit du 8 au 9 août 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h25.

Le Maire, Serge LECOMTE